

Principaux points évoqués par les participants

lors de la réunion relative à la réforme tarifaire des EHPAD

5 avril 2016

Points de satisfaction :

- Satisfaction des participants de pouvoir **obtenir au préalable les documents** (projets de décrets notamment) pour les étudier techniquement avant de se réunir en groupes de travail.
- Globalement satisfaction aussi quant à **l'avancement des dossiers CPOM et EPRD** pour les structures / budgets médico-sociaux : véritable attente sur le sujet depuis longtemps.
- Notamment FHF et ANCHL salue **l'articulation enfin réalisée avec le secteur sanitaire**.
- Dans le tableau déposé sur table, **chaque catégorie d'établissement est identifiée dans une colonne avec ses spécificités**. Il est bien indiqué celles des budgets annexes des EPS (M21, EPRD...) et surtout le fait que les nouveaux documents (EPRD Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses / ERRD Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses) seraient pour les EPS des « **documents allégés à visée tarifaire uniquement** ». Au titre de l'ANCHL, il a été indiqué qu'il était indispensable pour les EPS d'aller plus loin encore et de faire le **lien entre les systèmes d'information** (avec la plateforme Ancre) pour éviter les doublons. D'autant plus que les calendriers vont se rejoindre étant donné la nécessité de présenter l'EPRD sanitaire 2017 pour le 01/01/2017. Le ministère entend étudier précisément ce point effectivement même si l'échéance du 01/01/2017 est très juste.

Points de débat, à approfondir :

- La question du **taux d'occupation** en-deçà duquel les moyens accordés seraient réduits : il est indiqué 95% sur une année, or les participants ne sont pas d'accord : il est demandé de ramener ce taux à 90% et qu'il s'agisse d'un taux observé sur deux ou trois années consécutives avant que les moyens soient éventuellement diminués.
- Volonté d'un **CPOM global** c'est-à-dire un CPOM signé pour plusieurs structures gérées par un même gestionnaire ou plusieurs budgets annexes d'un établissement. Il n'est pas souhaité que le gestionnaire / directeur ait à distinguer les effectifs, le GMP, le PMP propre à chacun sinon il n'y a pas d'avancée : les données doivent être globalisées sinon retour en arrière (cf. secteur du handicap déjà en CPOM aujourd'hui)
- Avis partagé des participants sur la question d'une **rencontre budgétaire ou de dialogue de gestion annuelle** avec les autorités.
- Le ministère indique que dans le cadre de la réforme, **les sections ne seraient plus étanches** en termes d'affectation des résultats : l'excédent de l'une pourrait compenser le déficit de l'autre. Attention : étant donné l'enjeu, point à approfondir et à confirmer dans le cadre des futurs groupes de travail techniques.
- Les représentants des usagers craignent fortement que si les sections dépendance et soins sont réduites avec le nouveau mode de tarification, la **variable d'ajustement** soit la section d'hébergement et donc le reste à charge de l'utilisateur.
- Plusieurs participants expriment le souhait d'obtenir des **moyennes départementales** et des simulations précises pour mesurer l'impact de la réforme sur la dépendance et le soin mais aussi du coup la répercussion éventuelle sur la section hébergement. Il serait souhaitable que ces simulations soient réalisées d'ailleurs par catégorie juridique.
- Souhait d'en savoir plus sur le **décret USLD** : le ministère précise que la réforme sera menée aussi mais le calendrier n'est pas le même (la réforme des EHPAD sera finalisée avant).
- Souhait qu'une **formation** des professionnels soit proposée dans les régions pour accompagner la réforme comme ça a été le cas pour le secteur sanitaire.